



Grand Conseil
Commission ET

Grosser Rat
Kommission KBV

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport de la Commission ET

Décision d'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de remplacement du demi-pont de Chernat, ouvrage d'art n°445 416 au lieu-dit « Chernat » sur la route RC 111, Troistorrents – Grand Paradis, tronçon Chernat - Chavalet, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez.

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'équipement et des transports (ET) s'est réunie comme suit, à Sion le 4 septembre 2025:

Membres	4.09.2025
REUSE Marie-Josée, PS/GC, Présidente	X
DUC Christel, PLR/FDP, Vice-Présidente	X
DARBELLAY Serge, Les Vert.e.s, Rapporteur	X
BENDER Nathan, Le Centre	X
KIPPEL Beno, SVPO	X
MELLY-BASILI Carole, Le Centre	X
NANCHEN Richard, PLR/FDP	X
NEUKOM Brian, UDC	X
REY Serge, UDC	X
RIEDER Christian, Die Mitte Oberwallis	X
SECCO Anne-Laure, PS/GC	BARRAS Marine
SCHÖPFER-PFAFFEN Marie-Claude, neo – Die sozialliberale Mitte	X
ZUBER Corentin, Le Centre	X

Service parlementaire

MARIETHOZ Mélanie, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

RUPPEN Franz, Conseiller d'Etat, Chef du DMTE

DUMOULIN Sylvain, Chef du Service de la mobilité

LUGGEN Stefan, Adjoint du Chef du Service de la mobilité

DERIVAZ Didier, ingénieur d'ouvrage d'art, Service de la mobilité

RICKENBACH Philipp, ingénieur responsable de projets routier, Service de la mobilité

2. Présentation

2.1 Contexte

La route RC 111 Troistorrents – Champéry représente l'accès principal à la station de Champéry et correspond au seul accès routier à cette destination touristique située au fond du Val d'Illyez. Le trafic journalier est de plus de 2700 véhicules par jour. Le maintien et l'entretien de cet axe est donc d'une grande importance économique pour l'ensemble de la région.

Entre Val-d'Illyez et Champéry, la RC 111 emprunte plusieurs ouvrages d'art dont le demi-pont de Chernet, d'une longueur d'environ 120 mètres. Cet ouvrage fut construit en 1963 lors de l'élargissement de la RC 111, dans le but d'offrir deux voies de circulation aux usagers. La largeur de la chaussée de la route actuelle répond aux normes en vigueur concernant le gabarit d'espace libre de cette catégorie de route. Cependant, les dommages observés sur l'ouvrage ne permettent pas d'assurer la sécurité de cet axe à long terme.

En effet, les nombreux joints de dilatation de l'ouvrage sont dépourvus d'étanchéité et les infiltrations d'eau chargées de sels de déverglaçage ont fortement dégradé les bétons de la structure de cet ouvrage. Les teneurs en chlorure sont très élevées (entre 2% et 4%) au droit des joints de dilatation ainsi que sur une grande partie de la surface du tablier et des bordures. Compte tenu des dégradations constatées, l'état du demi-pont de Chernet est qualifié de mauvais.

Au vu de l'état de l'ouvrage, le Service de la Mobilité a opté pour une solution de déconstruction et de remplacement de l'ouvrage. Cette solution représente un coût similaire à un assainissement. Contrairement à un assainissement qui garantit une faible prolongation de la durée de la vie de l'ouvrage, le remplacement de l'ouvrage offre une nouvelle durée d'utilisation de 80 ans en totale conformité avec les normes SIA en vigueur.

2.2 Description du projet

Le demi-pont du Chernet existant est un ouvrage en béton armé porté par des piliers du côté aval et le mur de soutènement à l'amont. En raison des dommages et dégradations subis par l'ouvrage, le remplacement de l'ouvrage constitue la meilleure option en termes de durabilité et de coûts.

Le futur ouvrage sera un demi-pont sur palées, avec un tablier porté par deux sommiers préfabriqués, disposés dans le sens longitudinal. Le tablier lui-même est composé d'auges préfabriquées. L'entraxe des palées est augmenté de 5m à 10m environ. Un clavage in-situ sera réalisé avec du BFUP (béton fibré à ultra hautes performances). Il s'agit d'un matériaux de haute qualité bien plus honéreux que le béton (CHF 3000/m3), qui assurera ainsi un comportement monolithique entre les éléments de la structure et l'étanchéité de l'ouvrage pour toute sa durée de vie.

Le nouvel ouvrage ne comportera aucun joint de dilatation, les mouvements longitudinaux étant répartis sur l'ensemble de l'ouvrage. Les culées et les palées, ainsi que les nouvelles fondations seront réalisées en béton armé et coulées sur place. L'ouvrage sera fondé sur micropieux à l'aval.

Planification des travaux

Le projet de remplacement du demi-pont de Chernet a été mis à l'enquête publique au bulletin officiel du 21 septembre 2023 et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le projet a été approuvé par le Conseil d'État le 11 septembre 2024.

La réalisation des travaux est prévue en cinq étapes et s'étendra sur 2 ans entre 2026 et 2027. Durant les travaux un phasage par demi-chaussée avec feux de chantier intelligents et

programmables est prévu. Il est également prévu de fermer la route durant deux nuits, ceci afin de permettre la pose des éléments préfabriqués. Durant ces deux nuits, des déviations sont prévues. Afin de permettre un accès plus fluide aux stations de ski, il est prévu d'ouvrir la circulation dans les deux sens en hiver. Une bonne coordination avec les communes concernées est prévue.

2.3 Coûts du projet

Sur la base du devis estimatif des travaux, le coût total du projet, incluant la TVA et les frais annexes, s'élève à CHF 5.9 millions.

Travaux spéciaux	CHF	1'000'000.00
Travaux de génie civil	CHF	3'000'000.00
Glissières de sécurité	CHF	50'000.00
Signalisation et marquage	CHF	10'000.00
Expropriations (acquisition de terrains) ¹	CHF	5'000.00
Honoraires	CHF	400'000.00
Activités d'information, assurances, etc.	CHF	10'000.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	450'000.00
Coûts de surveillance des travaux par le SDM (10%)	CHF	500'000.00
Sous-total	CHF	5'425'000.00
TVA (8.1%)	CHF	439'425.00
Total, TVA et frais inclus	CHF	5'864'425.00
Total arrondi	CHF	5'900'000.00

Financement

Les frais de correction sont supportés à raison de 75% par l'Etat et de 25% par les communes (CHF 1.48 millions). En effet, La route cantonale RC 111 étant l'axe principal cantonal de la vallée d'Illiez et l'ouvrage se situant hors localité, l'ensemble des communes du canton, au sens de l'article 88, al. 1 litt. a LR, sont appelées à participer aux frais.

Le montant des travaux est inséré dans la planification intégrée pluriannuelle (PiP).

¹ Il s'agit du libellé officiel, tel que mentionné dans le message. Aucune acquisition de terrain n'est nécessaire dans le cadre de ce projet. Seules des expropriations provisoires sont requises.

3. Discussion et Entrée en matière

3.1. Débat d'entrée en matière

Lors du débat d'entrée en matière, les précisions suivantes sont apportées :

Un député relève que les honoraires représentent moins de 10% de l'enveloppe totale, ce qui est peu. L'ingénieur d'ouvrage d'art précise que ces honoraires sont destinés à plusieurs mandataires parmi lesquels le bureau choisi pour la direction des travaux (Kurmman Cretton Ingénieurs), le bureau mandaté pour la gestion des eaux, le bureau en charge du suivi environnemental etc.

Les coûts de surveillance des travaux par le SDM représentent un montant de CHF 500'000. Mentionner les imputations internes permet ensuite la refacturation aux tiers, notamment aux communes.

Afin de pouvoir installer un échaffaudage, des expropriations provisoires ont été réalisées. Un montant de CHF 5000 est destiné à financer un dépôt provisoire. Il n'a pas été nécessaire de faire d'expropriations définitives et d'acquérir des terrains.

En réponse à une députée, l'ingénieur d'ouvrage d'art précise que l'estimation des coûts a été affinée par un appel d'offres aux entreprises à la fin de l'année 2024. Il est serein et pense qu'il n'y aura probablement pas ou peu de surcoûts dans le cadre de ce projet.

3.2. Vote d'entrée en matière

La commission ET accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

4. Lecture article par article

Décision d'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de remplacement du demi-pont de Chernat, ouvrage d'art n°445 416 au lieu-dit « Chernat » sur la route RC 111, Troistorrents – Grand Paradis, tronçon Chernat - Chavalet, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez.

Ne figurent dans le présent rapport que les dispositions ayant fait l'objet de propositions de la part des députés et/ou ayant suscité des discussions.

-

5. Débat et vote final

5.1. Débat final

Pas d'interventions.

5.2. Vote final

La commission ET accepte l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de remplacement du demi-pont de Chernat, ouvrage d'art n°445 416 au lieu-dit « Chernat » sur la route RC 111,

Troistorrents – Grand Paradis, tronçon Chernat - Chavalet, sur le territoire de la commune de Val-d'Illiez à l'unanimité.

Sion, le 12 septembre 2025

La Présidente
REUSE Marie-Josée

Le Rapporteur
DARBELLAY Serge